



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

**PRÉAVIS N° 15/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

Demande de crédit – Réfection de la rue des Remparts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE ET CONTEXTE DU SUJET

En 2000, les Services de la santé publique vaudois et valaisan ont commandé une étude, laquelle a conclu que la meilleure option serait le remplacement de plusieurs sites de soins aigus actuels par un seul hôpital, futur hôpital Riviera-Chablais (HRC) implanté sur le territoire de la commune de Rennaz.

A cet effet, le canton de Vaud a accordé des garanties pour des emprunts bancaires de Fr. 220'125'000.00.

Le choix du terrain de la « Grange des Tilles » à Rennaz pour bâtir le futur hôpital, lequel contiendra 300 lits, comportait bon nombre d'enjeux, dont celui des transports. Il s'agissait en effet de permettre l'accessibilité du site de l'HRC par tous les modes de transports.

Dans son exposé des motifs et projets de décrets, le Conseil d'Etat a d'ailleurs relevé que « *des aménagements routiers sont indispensables pour assurer l'accessibilité du site de l'HRC aux transports publics et aux transports individuels. Ils font partie de l'équipement prévu par les articles 19 LAT et 49 LATC. En effet, eux seuls permettront de garantir le bon accès à l'hôpital Riviera-Chablais, soit le respect des horaires et des temps de parcours, en tenant compte de l'accroissement du trafic routier prévu à terme dans ce secteur.* »

Il a également rappelé que « *l'accès à l'HRC et la desserte de l'hôpital par des transports publics font non seulement partie des conditions d'exploitation de l'HCR mais aussi du cahier des charges du permis de construire de l'hôpital.* »

C'est pour cette raison qu'en 2012, le Grand Conseil vaudois a accordé un crédit complémentaire de Fr. 1'700'000.00 pour des études concernant, entre autres, les aménagements routiers et un prolongement des installations de transports publics entre Villeneuve et Rennaz.

Par décret du 28 février 2017, le Grand Conseil a accordé aux VMCV une garantie d'emprunt de l'Etat de Fr. 4'900'000.00 pour le renouvellement de leurs systèmes de distribution et une garantie d'emprunt de l'Etat de Fr. 25'330'000.00 pour le renouvellement de leur flotte de véhicules.

Le 27 septembre 2017, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil d'augmenter la garantie d'emprunt jusqu'à concurrence de Fr. 26'930'000.00, au vu des surcoûts induits par l'achat, par les VMCV, d'une flotte de 16 véhicules équipés de packs de batterie de 70kWh (en remplacement de la ligne aérienne).

A la même date, le Conseil d'Etat a finalement sollicité le Grand Conseil pour un crédit d'ouvrage de Fr. 7'340'000.00, pour financer la part cantonale des travaux routiers nécessaires au prolongement de la ligne de trolleybus 201 des VMCV entre la Gare de Villeneuve et l'hôpital de Rennaz.

L'ouverture du futur hôpital Riviera-Chablais étant prévue pour le milieu de l'année 2019, il est indispensable que la mise en service de la ligne soit effective à ce moment-là. Cela implique que les travaux sur la Rue des Remparts commencent au plus tard durant le premier semestre 2018.

EXPOSÉ

Tous les travaux d'aménagements directement liés à cette prolongation seront pris en charge par le canton.

La Municipalité a souhaité profiter des travaux de la Rue des Remparts pour, notamment, améliorer ses propres services industriels.

Il s'agit essentiellement en l'espèce de terminer la mise en séparatif, de remplacer les collecteurs d'évacuation des eaux sous-dimensionnés ou en fin de vie, de mettre à jour l'éclairage public et de changer les conduites d'eau potable là où c'est nécessaire.

Et puis, cela sera également l'occasion de changer le système de feux au droit du carrefour Rue du Collège - RC 780.

Le fait que nos travaux ont été mis en soumission avec ceux de l'ensemble du projet de réaménagement routier entre Villeneuve et Rennaz, permet des économies d'échelle. De même, la Commune profitera du financement du canton pour une partie des travaux liés à l'ensemble du trajet.

A relever, au surplus, que le Canton a pris à sa charge, tout ou partie, de l'étude sur le réaménagement de la chaussée et ses abords, d'une étude sur l'état de la route, ainsi qu'un état des lieux des bâtiments dans le secteur des Remparts, études dont la Commune a largement bénéficié.

A noter enfin que les travaux pour le raccordement du pont sur l'Eau-Froide s'effectueront en même temps que les réalisations de la Rue des Remparts, ce qui est logique, puisqu'il est dans le prolongement de celle-ci.

Quant au financement (solde) de ces travaux de raccordement, il se trouve dans le Préavis N° 14 / 2017 – Crédit complémentaire pour les travaux du SAF, déposé ce même jour auprès du Conseil communal.

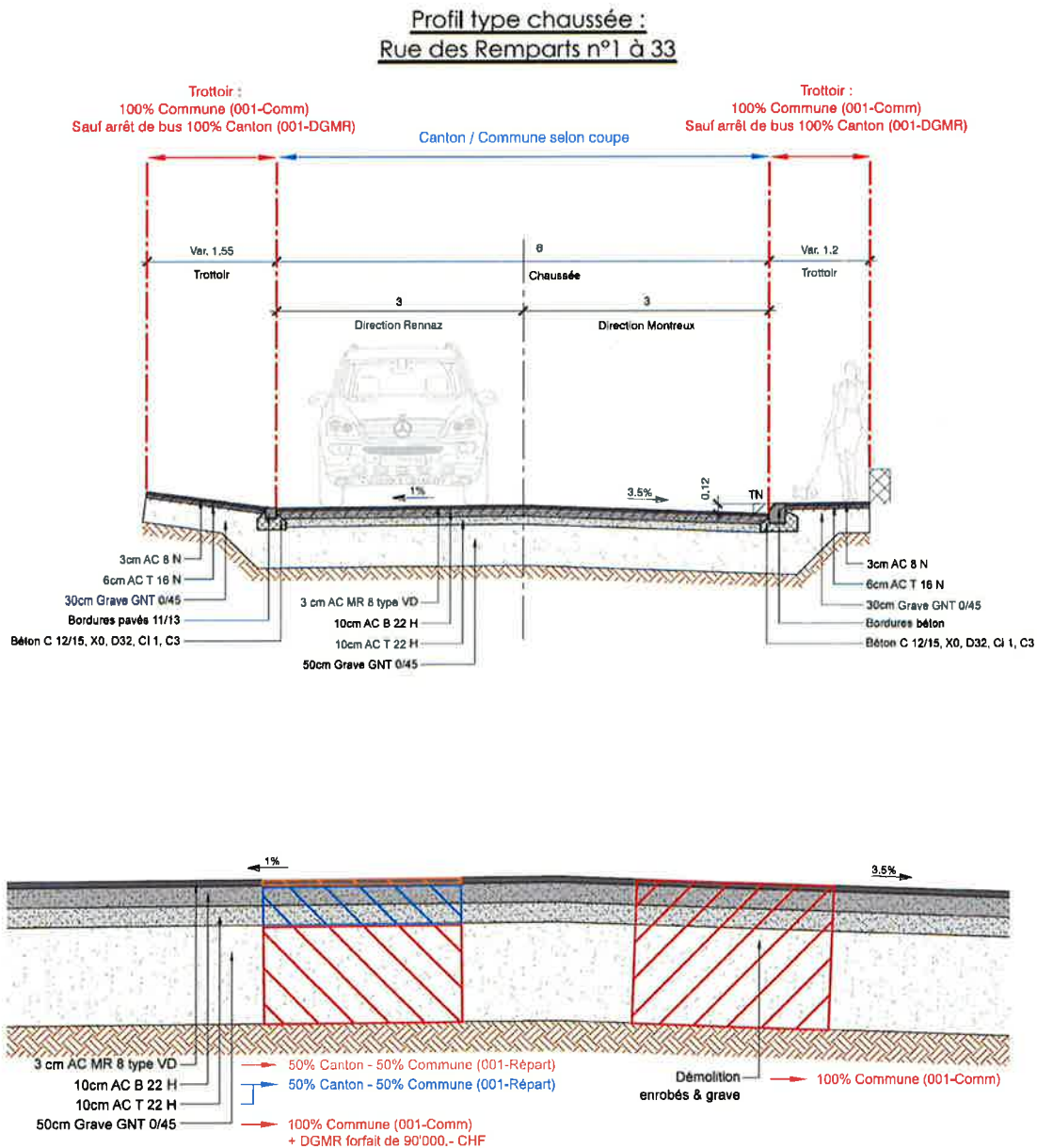
DEPENSES PRÉVISIONNELLES

RUE DES REMPARTS

1. Réfection de la Chaussée

Le projet de passage des bus de la ligne VMCV 201 pour desservir l'hôpital Riviera-Chablais sur la rue des Remparts a amené une série d'études.

A la suite d'une analyse d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, il s'avère que la chaussée existante nécessite un renforcement, afin de pouvoir accueillir la charge due au trafic et au poids générés par les bus du prolongement de la ligne VMCV 201, la chaussée étant utilisée par la nouvelle ligne, mais aussi par le trafic actuel et futur desservant la rue. La répartition des frais a été déterminée selon les schémas ci-dessous.



Démolition revêtement bitumineux existant

	Montant HT	Canton	Villeneuve
Installation fraisage	7'000.00	0.00	7'000.00
Fraisage enrobés 2 passes	30'000.00	0.00	30'000.00
Transport	13'440.00	0.00	13'440.00
Taxes de décharge (avec et sans HAP)	192.00	0.00	192.00
Marge pour travaux annexes non comptés et imprévus	7'594.80	0.00	7'594.80
Part sur installation et signalisation	7'278.35	0.00	7'278.35
Total démolition revêtement	65'505.15	0.00	65'505.15

Démolition fondation en grave existante

	Montant HT	Canton	Villeneuve
Décassement grave	6'090.00	0.00	6'090.00
Transport	290.00	0.00	290.00
Taxes de décharge	290.00	0.00	290.00
Marge pour travaux annexes non comptés et imprévus	1'000.50	0.00	1'000.50
Part sur installation et signalisation	958.80	0.00	958.80
Total démolition fondation	8'629.30	0.00	8'629.30

Réfection fondation en grave

	Montant HT	Canton	Villeneuve
Fourniture GNT 0/45	77'500.00	Forfait cantonal 90'000.00 TTC 83'333.35 HT	Solde à charge de la commune 79'937.90 HT
Mise en œuvre GNT 0/45	15'000.00		
Cylindrage, géotextile, Réglage	24'000.00		
Essais de plaque plateforme + fondation	9'700'00		
Marge pour travaux annexes non comptés et imprévus	18'930.00		
Part sur installation et signalisation	18'141.25		
Total réfection fondation	163'271.25	83'333.35	79'937.90

Réfection revêtements bitumineux

	Montant HT	Canton	Villeneuve
Part couche de roulement MR 8	82'300.00	41'150.00	41'150.00
Part couche de base AC B 22H	274'500.00	0.00	274'500.00
Part couche de liaison AC T 22H	274'500.00	274'500.00	0.00
Total réfection revêtements	631'300.00	315'650.00	315'650.00

Récapitulatif réfection de la chaussée

	Montant HT	Canton	Villeneuve
Total démolition revêtement	65'505.15	0.00	65'505.15
Total démolition fondation	8'629.30	0.00	8'629.30
Total réfection fondation	163'271.25	83'333.35	79'937.90
Total réfection revêtements	631'300.00	315'650.00	315'650.00
Total HT	868'705.70	398'983.35	469'722.35
TVA 8%	69'496.45	31'918.65	37'577.80
Total TTC	938'202.15	430'902.00	507'300.15

2. Réfection des trottoirs

L'ensemble des trottoirs sur le tracé des travaux sont entièrement repris et adaptés au nouveau tracé avec des largeurs plus importantes sur certains secteurs. Ces travaux permettront d'adapter ces tronçons à la mobilité réduite conformément à la LHand et d'améliorer la sécurité des passants.

	Montant TTC
Honoraires phase I (études, soumissions)	Canton
Honoraires phase II (suivi de chantier)	13'932.00
Total honoraires	13'932.00

Travaux	Montant TTC
Génie civil	216'000.00
Paysagiste	5'000.00
Total travaux	221'000.00

Récapitulatif	Montant TTC
Honoraires	13'932.00
Travaux	221'000.00
Total trottoirs	234'932.00

Les ménagements des trottoirs sur la place des Portes, devant la fontaine, devant la maison de ville, au droit des arrêts de bus ainsi que les bordures sont pris en charge par le canton.

A charge du Canton	Montant TTC
Travaux GC	548'355.90
Total GC	548'355.90

Signalisation

La signalisation et les marquages de manière générale sont pris en charge par le canton ; Seule une participation pour certaines étapes propres aux services industriels est prise en charge par la commune.

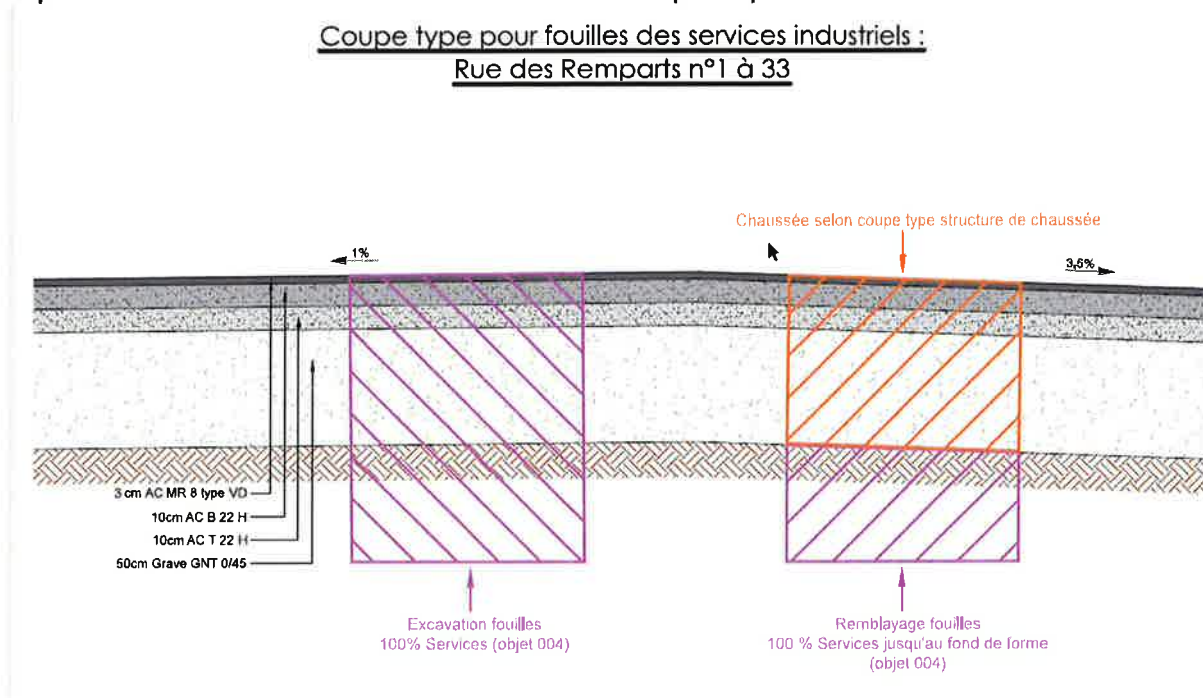
Les feux de signalisation au croisement de la RC780 et de la Rue du Collège sont en fin de vie et ne permettent pas une programmation souple. Afin de pouvoir mieux gérer les phases de sortie et entrée dans le bourg, il a été décidé de remplacer ces feux de signalisation pour éviter la location d'installations provisoires durant les phases de chantier sur ce secteur.

Il est prévu le remplacement d'anciennes signalisations ou leur mise à jour.

	Montant TTC
Signalisation provisoire de chantier	10'000.00
Signalisation et marquage définitif	5'000.00
Mise à niveau des feux de la RC780 débarcadère (y.c. génie civil)	80'000.00
Total signalisation	95'000.00

SERVICES INDUSTRIELS

De manière générale, les services industriels - qu'ils soient communaux ou privés - prennent en charge les frais liés à leur part de fouille et de remblayage. La répartition des frais se fait selon le schéma de principe ci-dessous :



3. Eclairage public

L'éclairage public doit être mis à jour de manière complète au niveau de la pose de nouveaux tubes, des câbles d'alimentation et du génie civil. Les mâts seront démontés et remplacés selon la même répartition. Seul l'éclairage des passages piétons sera déplacé.

Honoraires	Montant TTC
Honoraires phase I (études, soumissions)	8'100.00
Honoraires phase II (suivi de chantier)	10'800.00
Total honoraires	18'900.00

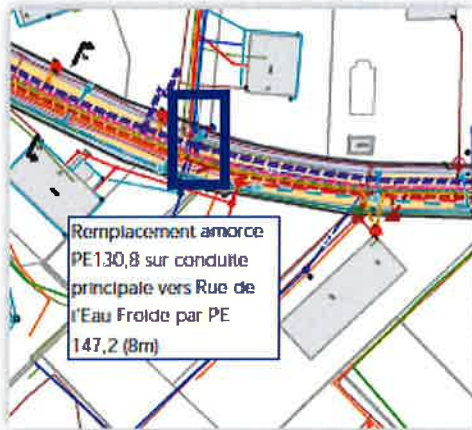
Travaux	Montant TTC
Génie civil	177'567.80
Câbles et ensemble d'éclairage	172'795.50
Total travaux	350'363.30

Récapitulatif	Montant TTC
Honoraires	18'900.00
Travaux	350'363.50
Total éclairage public	369'263.30

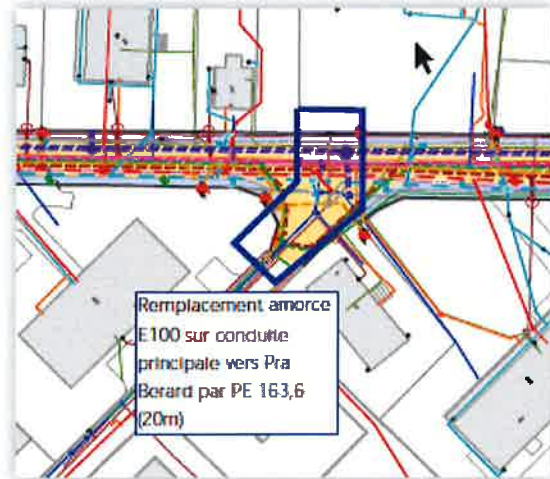
4. Eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable est de manière générale en bon état et bien dimensionné sur la rue des Remparts. Il est composé d'une conduite en fonte de 150mm. Seuls des embranchements sur des rues ou réseaux adjacents sont à refaire selon les plans ci-dessous :

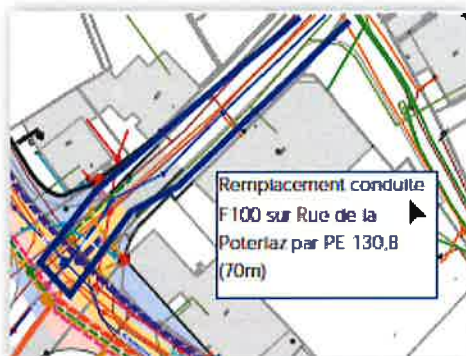
Rue des Remparts – Chemin piéton rue de l'Eau-Froide



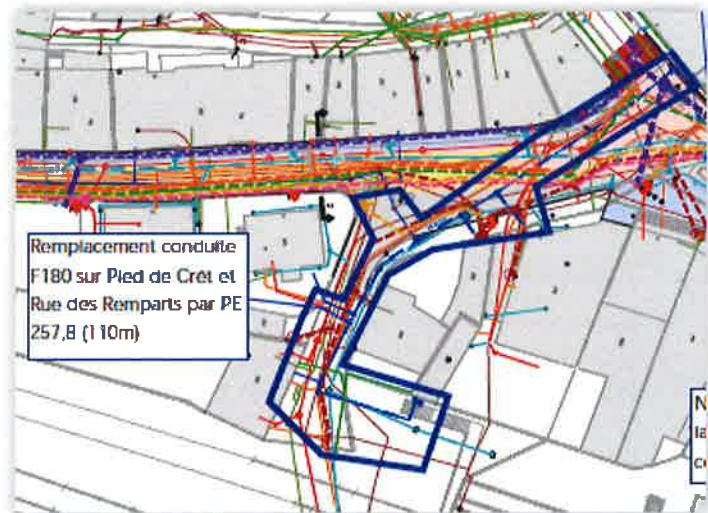
Rue des Remparts – Route de Praz-Bérard



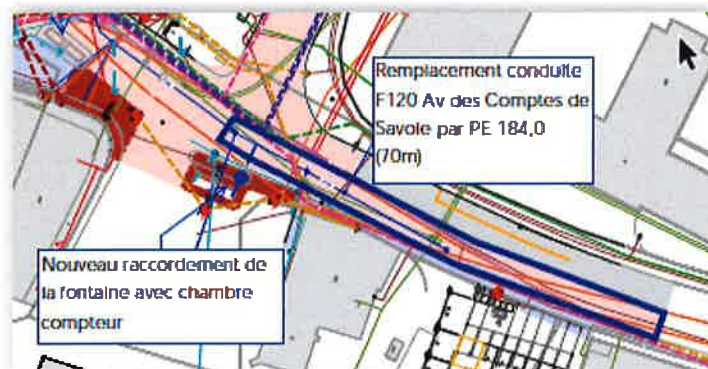
Rue des Remparts – Rue de la Poterlaz



Rue des Remparts – Pied de Crêt



Avenue des Comtes de Savoie



Tous les frais liés au déplacement de la fontaine pour la conduite d'eau potable sont pris en charge par le canton.

Honoraires	Montant TTC
Honoraires phase I (études, soumissions)	0.00
Honoraires phase II (suivi de chantier)	13'500.00
Total honoraires	13'500.00

Travaux	Montant TTC
Génie civil	68'629.05
Sanitaire	164'500.00
Total travaux	233'129.05

Récapitulatif	Montant TTC
Honoraires	13'500.00
Travaux	233'129.05
Total réseau eau potable	246'629.05

5. Réseau de télécommunication communal

Un tube en réserve sera posé dans la chaussée afin de relier le central téléphonique et informatique de la commune aux différentes parcelles communales en anticipation de futures constructions ou infrastructures communales, en particulier pour le projet du PQ Poterlaz ou de l'ancienne caserne.

Le montant de ces tubes est compris dans la soumission du génie civil.

7. Evacuation des eaux

Trois sondages ont été réalisés début juin 2017 pour connaître la nature du terrain en sous-sol, éventuellement la hauteur de la nappe phréatique ou la présence d'anciens systèmes d'étayage abandonnés sur le tracé des travaux prévus. Ces sondages ont révélé un terrain assez hétérogène avec entre autres la présence de tourbe. Aucune arrivée d'eau n'a été constatée aux profondeurs observées. Les travaux de fouille ne semblent pas présenter de difficultés particulières. Cependant, d'après les forages publics consultables aux alentours ainsi que les retours d'expériences sur d'anciens travaux réalisés, il s'avère que l'on pourrait avoir une arrivée d'eau dès 1m de profondeur en fouille. En conclusion, une réserve financière de Fr. 150'000.00 a été prévue pour pallier aux imprévus géologiques pouvant survenir.

Le réseau d'évacuation des eaux claires et des eaux usées n'est pas dans le même état suivant les secteurs.

Le tronçon de l'Eau-Froide à la rue de la Poterlaz est composé d'une canalisation d'eau mélangée et la portion Remparts 18 à l'Eau-Froide d'un collecteur d'eaux claires.

Selon le PGEE de 2008, le tuyau ciment de ce tronçon présente pour les eaux usées des altérations des matériaux sur toute sa longueur ainsi qu'une cassure amenant à des infiltrations des eaux parasites. Le collecteur d'eaux claires, lui, doit être repris sur toute sa longueur.

Le tronçon des eaux usées de la rue de la Poterlaz à la Grand-Rue côté nord est plus récent ; il ne présente pas de déféctuosité et peut donc être conservé. L'évacuation des eaux claires sur le tronçon rue de la Poterlaz à la RC780 est sous-dimensionnée et doit aussi être remplacée. L'ensemble des descentes d'eau pluviales et grilles de routes seront également reprises.

Tous les frais liés au déplacement de la fontaine pour l'évacuation de l'eau sont pris en charge par le canton.

Honoraires	Montant TTC
Honoraires phase I (études, soumissions)	45'800.00
Honoraires phase II (suivi de chantier)	77'004.00
Total honoraires	122'804.00

Travaux	Montant TTC
Génie civil et canalisations	1'058'690.50
Ferblanterie, reprise descentes de toitures EC environ 20 descentes à 1000	20'000.00
Chemisages des conduites	54'000.00
Réserve palplanches estimation	150'000.00
Plus-value pour fond de chambre PVC	15'000.00
Total travaux	1'297'690.50

Récapitulatif	Montant TTC
Honoraires	122'804.00
Travaux	1'297'690.50
Total évacuation des eaux	1'420'494.50

8. Autres services

Les différents autres services industriels, tels que télécommunication, gaz, chauffage à distance etc. ont été contactés, afin de connaître leurs besoins et planifier la réfection de leurs services. Le montant des investissements des différents services n'est pas connu, en dehors du génie civil. **Ces montants sont pris en charge par les différentes sociétés privées et ne sont pas compris dans le montant à charge de la Commune.**

Services	Montant génie civil TTC
Groupe E	231'376.65
Télédis	87'731.25
Société du Gaz	90'352.30
Total services	409'460.20

Récapitulatif travaux à charge de la commune

	Canton		Commune	
Chaussée				
Réfection de la chaussée	Fr.	430'902.00	Fr.	507'300.15
Réfection des trottoirs, places etc.	Fr.	548'355.90	Fr.	234'932.00
Signalisation			Fr.	95'000.00
Sous-total chaussée	Fr.	<u>979'257.90</u>	Fr.	<u>837'232.15</u>
Services industriels				
Eclairage public	Fr.	0.00	Fr.	369'263.30
Eau potable	Fr.	0.00	Fr.	246'629.05
Evacuation des eaux	Fr.	0.00	Fr.	1'420'494.50
Sous-total services industriels	Fr.	<u>0.00</u>	Fr.	<u>2'036'386.85</u>
Total chaussée	Fr.	979'257.90	Fr.	837'232.15
Total services industriels	Fr.	0.00	Fr.	2'036'386.85
Total général	Fr.	<u>979'257.90</u>	Fr.	<u>2'873'619.00</u>

Montant du préavis arrêté à TTC

Fr. 2'875'000.00

FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par un emprunt, aux meilleures conditions du marché.

Les charges financières futures se décomposeront comme suit :

- Intérêts : projetés à 1%, soit Fr. 28'750.00 la 1^{ère} année, puis dégressifs en fonction des amortissements financiers.
- Amortissement : linéaire sur 30 ans, soit arrondi à Fr. 96'000.00 par année.

La Municipalité précise finalement que :

- les tranches d'amortissement seront réparties (ventilées) dans les services concernés,
- les fonds de réserve « eau » et « égouts-épuración » ne peuvent pas être utilisés au vu des prélèvements prévus pour d'autres investissements (soldes résiduels anecdotiques).

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser le projet de réfection de la Rue des Remparts tel que décrit dans le présent préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'875'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 30 ans, de manière linéaire.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique : C. Ingold Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Municipal

Villeneuve, le 28 novembre 2017/JMZ/YCX/cpv